



# Extrait du registre des arrêtés du Maire

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 044-214401291-20240321-ARR2024\_012P-AR



## **ARRÊTÉ PERMANENT n°2024-012, portant modification du règlement intérieur des cimetières de la commune de Pont-Château**

### **Le Maire de la commune de Pont-Château**

- Vu** les articles L 2213-7 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, relatifs à la police des funérailles et des lieux de sépulture.
- Vu** les articles 16-1-1 et suivants du Code civil, portant sur le respect du corps humain.
- Vu** les articles 78 et suivants du Code civil, portant sur les actes de décès.
- Vu** les articles 225-17 et 225-18 du Code civil, portant sur les atteintes au respect dû aux morts.
- Vu** l'article R645-6 du Code pénal, relatif aux atteintes à l'état civil des personnes.
- Vu** le décret n°95-653 du 9 mai 1995 relatif au règlement national des pompes funèbres, et ses décrets successifs.
- Vu** la loi n° 2008-1350, du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire, et ses décrets successifs.
- Vu** le décret n° 2011-121, du 28 janvier 2011, relatif aux opérations funéraires.
- Vu** la loi n°2015-177, du 16 février 2015, relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.
- Vu** le décret n° 2016-1253, du 26 septembre 2016, relatif aux opérations funéraires et à la reconnaissance des qualifications professionnelles nécessaires à leur exercice.
- Vu** la délibération municipale, en date du 25 mars 2009, fixant le tarif de la vacation pour opérations funéraires.
- Vu** la délibération municipale n°2016-112, en date du 8 novembre 2016, fixant les tarifs municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2019-048, en date du 2 avril 2019, fixant les tarifs de vente des caveaux d'occasion.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, déterminant les délégations du Conseil municipal au Maire.
- Vu** la délibération municipale n°2020-123, en date du 12 novembre 2020, relatif au tarif des caveaux neufs trois places dans les cimetières de Pont-Château.

**Vu** l'arrêté municipal n°2021-032P, en date du 11 juin 2021, portant règlement intérieur des cimetières de Pont-Château.

**Vu** l'arrêté municipal n°2021-046P, en date du 20 octobre 2021, modifiant le règlement intérieur des cimetières de Pont-Château.

**Considérant** la nécessité d'apporter des modifications au dit règlement.

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1** L'article n°54 relatif à l'identification des défunts dont les cendres sont dispersées au sein des jardins du souvenir des cimetières municipaux est modifié ainsi :

**Article 54 - Identification**

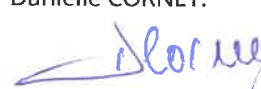
*La famille peut si elle le souhaite faire graver le nom du défunt sur le mur prévu à cet effet. Pour cela, elle doit acquérir une concession d'une durée de 15 ans et s'acquitter des frais correspondants.*

- *A la charge de la famille, cette inscription doit être réalisée sur une plaque respectant les dimensions suivantes :*
  - *Cimetière de Versailles :*
    - *Pupitre 1 : Plaque en marbre, longueur 25 cm / largeur 13 cm / épaisseur : 3 cm*
    - *Pupitre 2 : Plaque en marbre, longueur 25 cm / largeur 13 cm / épaisseur : 3 cm*
    - *Pupitre 3 : Plaque en opaline noire, écriture or, longueur 25 cm / largeur 13 cm / épaisseur : 1 cm*
  - *Cimetières de St-Roch et de St-Guillaume : longueur 14 cm / largeur 10 cm / épaisseur : 1.3 cm*

**ARTICLE 2** Le règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château ainsi modifié et annexé au présent arrêté, est adopté.

**ARTICLE 3** Madame le Maire, Monsieur le Directeur général des services, les agents chargés de la gestion et de la surveillance du cimetière, la police municipale, Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, Préfet des Pays de la Loire.

Pour extrait conforme au registre,  
fait à Pont-Château, le 21 mars 2024  
le Maire,  
Danielle CORNET.



*Annexe : Règlement intérieur des cimetières de la commune de Pont-Château*

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET

Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2024
- De la publication le : 25/03/2024

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 044-214401291-20240321-ARR2024\_012P-AR

